



HERBICIDE

L'indispensable 2,4-D

La solution anti-dicotylédones,
incontournable sur vivaces à l'interculture

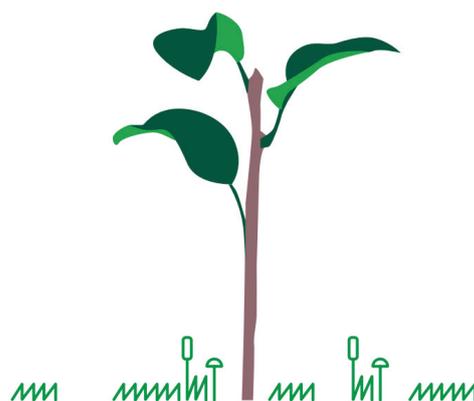
U600® Pro : herbicide systémique, efficace contre les dicotylédones
annuelles et vivaces.

CARACTÉRISTIQUES

AMM	9100296
MATIÈRE ACTIVE	600 g/L de 2,4-D (soit 50% p/p) sous forme de sel de diméthylamine
FORMULATION	Concentré soluble (SL)
CODE HRAC	2,4-D : O
MODE D'ACTION	Pénétration foliaire, action systémique
NOMBRE D'APPLICATION	Nombre d'application maximum 1/an
DRE	24 heures
ZNT	Aquatique et Plantes : 5 mètres
CONDITIONNEMENT	5L
CLASSEMENT	Danger - H318 H410 EUH208 EUH401



L'indispensable
2,4-D



R-EVOLUTION

Nufarm s'engage avec vous
pour maintenir la durabilité
du désherbage !
N'hésitez pas à nous contacter.

 **Nufarm**
Grow a better tomorrow

HERBICIDE

L'indispensable 2,4-D

DESRIPTIF ET BÉNÉFICES

- L'unique 2,4-D solo autorisé en interculture
- Complément indispensable du glyphosate sur vivaces, dicots développées et repousses de colza suite à la nouvelle réglementation*
- Homologué sur les usages essentiels en grandes cultures : intercultures, céréales, prairies, (ainsi que sur asperges et muguet)
- Nombreuses associations possibles
- Apport d'efficacité avec un coût raisonné

LA SOLUTION INDISPENSABLE QUI AMÈNE UN AUTRE MODE D'ACTION DANS LA ROTATION

USAGES HOMOLOGUÉS	CULTURES	CIBLE	DOSE MAX. D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATIONS	STADE D'APPLICATION	DÉLAI AVANT RÉCOLTE	ZONE NON TRAITÉE AQUATIQUE
Asperge *Désherbage	Asperge: application après récolte des turions	Dicotylédones	1,2 L/ha	1/an	/	Non applicable	5 mètres
Blé*Désherbage	Blé dur Blé tendre Epeautre Triticale	Dicotylédones	Céréales d'hiver après reprise de végétation 1,25 L/ha	1/an	BBCH14 - 32	F(BBCH32 max)	5 mètres
		Dicotylédones	Céréales de printemps 0,7 L/ha		BBCH11 - 32	F(BBCH32 max)	5 mètres
Seigle*Désherbage	Seigle	Dicotylédones	Après reprise de végétation 1,25 L/ha	1/an	BBCH14 - 32	F(BBCH32 max)	5 mètres
Orge*Désherbage	Orge d'hiver	Dicotylédones	Après reprise de végétation 1,25 L/ha	1/an	BBCH14 - 32	F(BBCH32 max)	5 mètres
	Orge de printemps	Dicotylédones	0,15 L/ha		BBCH 11-32		
Cultures florales et plantes vertes *Désherbage	Muguet : application après récolte	Dicotylédones	1,25 L/ha	1/an	/	Non applicable	5 mètres
Gazons de graminées *Désherbage	Gazons de graminées*	Dicotylédones	1,2 L/ha	1/an	A partir du stade BBCH13	Non applicable	5 mètres
Prairies *Désherbage	Prairies permanentes**	Dicotylédones	1,25 L/ha	1/an	/	Délai de rentrée du bétail : 15 jours	5 mètres
Traitements généraux *Désherbage *Intercultures, jachères et destruction de cultures	Interculture	Dicotylédones	1,25 L/ha	1/an	/	Non applicable	5 mètres

HERBICIDE

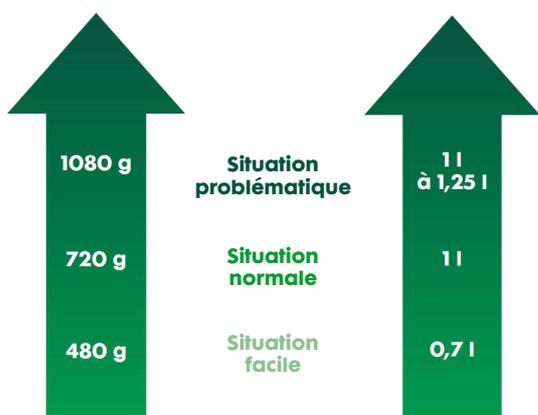
L'indispensable 2,4-D

En interculture sur dicots et vivaces pour compléter l'efficacité du glyphosate.

Recommandations interculture

Grammage glyphosate / ha

U600[®] Pro L/ha



	U600 [®] Pro 1,25 L/ha	
	En situation de non labour mais avec un travail du sol minimum (2-10cm) après application avec des outils de type : herse rotative, outil combiné, cover crop, chisel...	Semis direct
Blé	5 j	7 j
Maïs	5 j	10 j
Orge, Seigle et autres céréales	7 j	10 j
Graminées fourragères	7 j	10 j
Sorgho / Moha / Millet	7 j	10 j
Trèfle	15 j	30 j
Soja	21 j	30 j
Couverts végétaux	21 j	30 j
	Pas usage pour moutarde	Pas usage pour moutarde
Luzerne	21 j	30 j
Pois / Féverole	21 j	30 j
Lin	21 j	30 j
Pommes de Terre	28 j	45 j
Tournesol	28 j	45 j
Betterave à sucre	28 j	45 j
Oignon	28 j	45 j
Colza	30 j	45 j
Culture légumière	Pas d'usage	Pas d'usage

Situation problématique

Repousse de colza > 5 feuilles, Géraniums, ...
Vivaces non développés

Situation normale

Repousse de céréales, dicots, repousse de colza > 2 feuilles, maïs < 5 feuilles

Situation facile

Repousse de céréales, dicots, repousse de colza < 2 feuilles

U 600[®] PRO

AMM : 9100296
Contient : 600 g/L de 2,4-D (soit 50% p/p) sous forme de sel de diméthylamine

ATTENTION

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 : Contient du 2,4-D sel d'ammine. Peut produire une réaction allergique.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux conformément à la réglementation nationale.

Délai de rentrée : 24 heures

SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages sur "asperge", "blé d'hiver", "orge d'hiver", "seigle", "gazons de graminées", "cultures florales et plantes vertes", "prairies" et "traitement général". SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages sur "asperge", "blé", "orge", "seigle", "gazons de graminées", "cultures florales et plantes vertes", "prairies" et "traitement général". SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Respecter une distance riverain d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et : l'espace fréquenté par les personnes fréquentes lors du traitement ; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Marque déposée et détenteur de l'AMM Nufarm SAS - Immeuble West Plaza, 11 rue du Débarcadère 92700 Colombes - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. www.nufarm.com- Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Numéro d'agrément IF00008. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phyto.data.com.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.